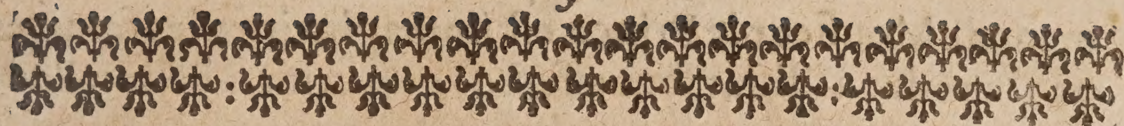
LA SECONDE PARTIE
DE
L'AVANCOVREVR
POVR
LA DELIVRANCE
DE MESSIEVRS
LES PRINCES
DE CONDÉ,
CONTY ET DE LONGVEVILLE.

M. DC. LI.



LA SECONDE PARTIE DE L'AVANCOVREVR POVR LA DELIVRANCE DE MESSIEVRS LES PRINCES DE CONDÉ, DE CONTY ET DE LONGVEVILLE.

SI autre-fois il s'eſt trouué des nations, qui ont dreſſé des Statuës, decerné des Triomphes, ordonné des Sacrifices, inſtitué des Feſtes, en l'honneur de ceux qui par quelque ſignalée Victoire, ou autre genereuſe action, s'eſtoient rendus recommandables : qu'elles obligations n'ont Meſſieurs les Princes, & comment pourront ils aſſez dignement recognoiſtre ces venerables Senateurs, que ny la crainte des diſgraces, ny les menaces d'vn mauuais traitemẽt, ny les violences exercées ſur pluſieurs d'entre-eux (tant par promeſſes qu'autrement) ne peuuent deſtourner du iuſte deſſein qu'ils ont de faire obſeruer la Declaration ſi authentiquement donnée pour le repos des Peuples, & par ce moyen pouruoir à la liberté de Meſſieurs les Princes, ſi injuſtement detenus, par la malice du Cardinal Mazarin.

L'Exemple d'vne perfidie ſi deteſtable, doit faire auoir en horreur celuy qui la connus, & bien que ſa trahiſon luy ſoit aduantageuſe, & que pour ſe venger de quelque leger meſpris que Monſieur le Prince auoit fait de ſa perſonne, il n'a rien oublié que les obligations infinies qu'il à a Mondit Sieur le Prince : Car en fin le pretexte de l'Empriſonne-

ment de Monſieur le Prince eſt immaginaire ; les ſeruices qu'il a rẽdus à l'Eſtat ſont effectifs ; les crimes dõt on l'accuſe ſont chimeriques ; on chaſtie en la perſonne du premier Prince du Sang le merite qui donne de l'ombrage : & ſa vertu injuſtement ſuſpecte, eſt traitée comme le crime conuaincu, vn Eſtranger veut perſuader, qu'il a penetré iuſques dans le fonds du cœur de nos Princes ; que l'intereſt du ſeruice du Roy n'eſt point le premier mobile de leurs actions ; & que lors qu'ils ſont au milieu du fer, du ſang & du feu pour ſouſtenir les droits de la Couronne, les coups qu'ils donnent & qu'ils reçoiuent ſont moins pour abbatre les ennemis de l'Eſtat, que pour renuerſer l'authorité Royalle ; le politique ignorant veut faire croire que Monſieur le Prince eſt Criminel, par ce qu'apres auoir gaigné quatre fameuſes Batailles & ſoubmis à l'obeïſſance du Roy les plus importantes ville de l'Europe, il s'eſt acquis vne reputation extraordinaire, qu'il eſt coupable par ce que tous les Soldats ont du reſpect pour ſa valeur, & que du conſentement de ceux qui ont blanchy dans le ſeruice, à l'aage de vingt cinq ans, il s'eſt rendu le plus grand Capitaine du ſiecle. Qu'il falloit en fin s'aſſeurer de ſa perſonne par ce qu'il demandoit des graces, pour ceux qui auoient genereuſement reſpandu leur ſang, dans les armées ; & qu'il vouloit par des recompenſes, exciter les ſujets du Roy à ſuiure l'exemple des braues, dont il faiſoit recognoiſtre les ſeruices.

Et puis que i'ay commencé, à annoncer les moyens que le Parlement & les principaux de la Nobleſſe de France, (ſecondez des vœux de tous les bons François) tiennent pour la deliurance & liberté de Meſſieurs les Princes de Condé, de Conty, & de Longueville, ie vous informeray deſormais de temps en temps du ſuccés de leurs negotiations & auec qu'elle affection & ardeur ils ſe portent pout cette liberté ſi ſouhaitée & que le ſeul intereſt du Cardinal Mazarin empeſche.

Car quoy qu'il ſoit tres ignorant aux affaires, Et que

par

par son ignorance & mauuaise volonté, il ayt mis & met toute la France en peril & a deux doits de sa ruyne, si est ce qu'il preuoit, que ne pouuant empescher, auec Iustice la liberté de Messieurs les Princes, Il faut de necessitè qu'il mette en œuure toutes les fourberies & artifices qu'il peut s'imaginer & conceuoir, pour contre-carrer & empescher cette liberté, & euiter par ces dangereux moyens (à ce qu'il s'imagine) sa ruyne totalle, insinuant dans l'esprit de nostre grande Reyne & d'vne partie des Ministres, que leur detétion est necessaire pour le repos de l'Estat, & qu'il faut differer iusques à la Majorité de nostre grand Roy, à deliberer sur cette importante affaire de leur liberté, eslu-dant par ces artifices les bonnes inclinations qu'on leurs Majestés pour cette si souhaitée liberté.

Car bien que l'ignorance du C. Mazarin soit tres grande, & qu'il fasse tres mal son profit, des paroles du Sage, qui dit que,

L'Ignorant perira auec son ignorance;

Et que la plus grandes des ignorances que le C. M. puisse commettre, est, de s'ignorer soy mesme & que de cette ignorance comme d'vne source empoisonnée, procedent tous les autres: car il arriue que sans se considerer en soy mesme, qu'on s'abandonne à des entreprises, qui feroient mourir de peur si on en cognoissoit la grandeur, & si on sçauoit bien iuger de la portée de sa suffisance & qu'on pût estre sans se flatter bon iuge en sa propre cause.

Et n'est ce pas estre bien ignorant en toutes sortes de politiques, de faire venir des Trouppes, qui estoient tres necessaires pour le bien de l'Estat, aux pays des ennemis, ou elles estoient & ou elles faisoient, de merueilleux progrés pour l'aduancement de cette Couronne, seulement pour bloquer Paris, pour donner moyen aux Estrangers de reprendre sur nous, tous ce que nous auions conquis sur eux, & pour leur laisser les deux meilleures Prouinces de France en proye: vne Monarchie qui donnoit des Loix à toute l'Europe, se void maintenant reduitte aux points de

les receuoir d'vn ennemy, qu'elle auoit mis en estat de tout craindre, ne voyla il pas vne ignorance bien funeste & bien outrageuse à toute la France.

Ah, France! tu deuroit jetter des larmes de sang de te voir reduitte en l'estat ou tu est, & des plaintes eternelles de tes malheurs : de voir que tant de grands hommes, que tu possedes & que tu as esleuez dans tes affaires & negotiations, soient post posez au Ministeriat d'vn Estranger; comme s'il n'estoit pas à croire que tous les hommes, procurent tousiours l'aduancement & la gloire de leur patrie, & par consequent qu'vn François naturel souhaitera, non seulement la grandeur de la France, mais mesme exposera, iusques à la derniere goutte de son sang pour sa gloire ce que ne peut faire vn Estranger, ayant tousiours vne affection pour sa patrie & ne se pouuant (comme il est vray semblable) le despoüiller entierement du souuenir & de l'amour qu'il porte en son pays.

Ah France, se peut il voir vn aueuglement pareil au tien, tu vois & souffre continuellement deuant tes yeux la cause de tes malheurs & les principes de tes infortunes & tu fais encores vanité de ta lascheté.

Mais si son ignorance a paru en ce rencontre cy, elle à bien plus encores esclatté, à vouloir rendre tous les peuples de Bordeaux & des enuirons, Criminels de leze Majesté, pour vne querelle que sa vanité & ses interests ont voulu faire sienne, de graces est ce pas estre bien ignorant, que de hazarder l'Estat pour se vãger d'vne injure, qu'il croyoit auoir receuë en la personne du Duc d'Espernon & pour la venger, estoit il plus necessaire d'exposer la France à la mercy de ses ennemis, que de souffrir que Monsieur d'Espernon fut chassé de son Gouuernement de la Prouince de Guyenne, & n'est ce pas estre ignorant au dernier point de vouloir faire passer ses propres interests pour les affaires du Roy, & n'est ce pas encores estre doublement ignorant, & possedé d'vn grand desir de vengeance, que d'exposer les Royalles personnes de leurs Majestez, aux fatigues, perils

& penibles trauaux, d'vn long voiage, aux inclemences & incommoditez du temps, & à l'air grossier & mal sain des enuirons de Bordeaux.

Mais ou son ignorance, & artificieuse malice paroist au dernier point, est d'empescher par toutes sortes de moiens, la deliurance & liberté de Messieurs les Princes, ne se souciant pas, & ne voiant pas par sa malicieuse ignorāce, qu'en n'executant pas cette si celebre Declaration en leur endroit. C'est violer la foi publique à contreuenir à toutes voies de Iustice auec grande injustice.

Car que n'a il point fait, & ne fait il point pour empescher que les tres humbles remonstrances que le Parlement a fait à leurs Majestés sur la detention de Messieurs les Princes, n'aient eu tout l'effet qu'on desiroit & qu'on pouuoit auec quelque sorte de raison esperer, ce qui a fait que ce genereux Parlement auec l'assistance de son Altesse Roialle furent, Vendredy vingtiéme de ce mois au Palais Royal, Pour faire d'jteratiues Remonstrances, sur ladite detention de Messieurs les Princes, & qui ont esté ordonnées toutes les Chambres assemblées du bon succés d'esquelles il s'en peut faire (vraysemblablement) quelque Iugement fauorable, puis que son Altesse Royalle toute pitoyable qu'elle est se lairra enfin vaincre aux prieres du Parlement, & joindront ensemble leurs prieres pour supplier leurs Majestez pour la liberté de Messieurs les Princes, que la plus grande partie du Royaume espere de la bonté de leurs Majestez. Et qu'enfin ils leur rendront par leur clemence & bonté naturelle ce que l'injustice & ingratitude du Ministre leur a osté.